



S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS

AVEC NOUS, DONNEZ DE LA VOIX À VOTRE VOIX



FONCTION PUBLIQUE

AGENT DE MAÎTRISE : VOUS RECONNAÎTRE DANS VOS RESPONSABILITÉS

FONCTION PUBLIQUE
2014

Encadrant d'équipe, dessinateur, responsable d'atelier ou de chantier, les agents de maîtrise sont incontournables dans les services techniques et constituent un maillon indispensable dans les activités des services techniques.

La CFDT a toujours défendu l'existence du cadre d'emplois des agents de maîtrise.

Mais quelle reconnaissance de vos responsabilités ?

Le cadre d'emplois des agents de maîtrise comporte deux grades : agent de maîtrise et agent de maîtrise principal.

Si le grade d'agent de maîtrise principal arrive à un niveau indiciaire terminal très proche du premier grade de la catégorie B (un point d'écart), il en va tout autrement pour le premier grade.

En effet, la carrière d'agent de maîtrise se déroule selon l'échelle 5 de la catégorie C, c'est-à-dire comme celle d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe et en dessous de celle d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe, alors que l'agent de maîtrise les encadre tous deux.

Cette situation injuste, la CFDT la dénonce et intervient à chaque occasion auprès de l'administration pour qu'elle change enfin !

Le régime indemnitaire ne peut être une réponse

S'il est vrai que le régime indemnitaire peut être un moyen d'améliorer la rémunération des agents de maîtrise, il faut cependant se rappeler qu'il est accordé au bon vouloir de l'employeur.

Cette situation crée des disparités importantes et gomme de fait pour beaucoup la réalité des responsabilités qu'ils exercent.



S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS



CE QUE VEUT LA CFDT

Un cadre d'emplois revalorisé en un seul grade

La CFDT revendique pour la maîtrise ouvrière la fusion des deux grades du cadre d'emplois en un seul et unique grade.

L'entrée dans ce grade devrait s'effectuer à l'indice majoré 338 (début de la grille d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe au 1^{er} janvier 2015) pour terminer à l'indice majoré 485 (niveau de l'agent de maîtrise principal au 1^{er} janvier 2015).

Un meilleur accès à la catégorie B

La CFDT revendique aussi une meilleure prise en compte de l'expérience professionnelle dans le cadre de l'examen professionnel d'accès au grade de technicien principal de 2^{ème} classe, avec un quota spécifique pour les agents de maîtrise.

FONCTION PUBLIQUE
2014

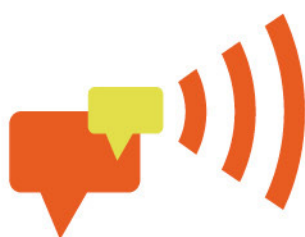
Cadre d'emplois des agents de maîtrise au 1^{er} janvier 2015

Agent de maîtrise (échelle 5)

Echelon	Durée mini	Durée maxi	Indice
1	1 an	1 an	326
2	1 an	1 an	327
3	1 an 8 mois	2 ans	328
4	1 an 8 mois	2 ans	330
5	1 an 8 mois	2 ans	332
6	1 an 8 mois	2 ans	339
7	1 an 8 mois	2 ans	346
8	2 ans 6 mois	3 ans	360
9	2 ans 6 mois	3 ans	376
10	3 ans 4 mois	4 ans	385
11	3 ans 4 mois	4 ans	398
12	-	-	407

Agent de maîtrise principal

Durée mini	Durée maxi	Indice
1 an	1 an	339
1 an	1 an	347
1 an 8 mois	2 ans	365
1 an 8 mois	2 ans	384
1 an 8 mois	2 ans	401
1 an 8 mois	2 ans	416
2 ans 6 mois	3 ans	426
2 ans 6 mois	3 ans	436
3 ans 4 mois	4 ans	459
-	-	485



AVEC NOUS, DONNEZ DE LA VOIX À VOTRE VOIX

CFDT.FR

Septembre 2014
Ne pas jeter sur la voie publique.

Fédération Interco CFDT
47/49 avenue Simon Bolivar - 75950 Paris cedex 19
01 56 41 52 52 - www.interco.cfdt.fr